

Décision n° 2021-007 relative à la proclamation des résultats des élections au conseil des études et de la vie étudiante de l'École normale supérieure de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le code de l'éducation et plus particulièrement les articles D. 719-1 et suivants ;

Vu le décret consolidé n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon approuvé ;

Vu la décision n° 2021-002 en date du 04 janvier 2021 relative à l'organisation des élections partielles du conseil d'administration, du conseil scientifique et du conseil des études et de la vie étudiante de l'École normale supérieure de Lyon,

Le comité électoral ayant été régulièrement consulté ;

PROCLAME :

Conformément aux opérations électorales du 18 au 19 janvier 2021, sont élus au conseil des études et de la vie étudiante en qualité de représentants des élèves et des étudiants sur la liste FORUM :

- 1- Anouk TAUSSAX
- 2- Albert BONNEFOUS
- 3- Juliette ROUSSELET
- 4- Alfred BOVON
- 5- Zoé GRANGE-MARCZAK
- 6- Adèle AUDOUY

Liste complémentaire : Auriane DEBACHE, Crystale AOUNIT.

Taux de participation : 15,34 %.

Le mandat des représentants du collège des élèves et des étudiants d'une durée d'un an prend effet à compter du 20 janvier 2021.

Fait à Lyon, le 19 janvier 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

